

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GARD

182 Route de Sauve – BP 57012 – 30910 NIMES CEDEX 2

Tél : 04 66 62 11 11 - @ : contact@fdc30.fr

FORMALITES DECLARATIVES TERRITOIRE DE CHASSE ADHESION / FDC30

En application des articles L 421-8, L 423-1, L 423-13, L 425-3, L 425-15 et L 426-5 du Code de l'Environnement et de l'Arrêté Préfectoral relatif à l'ouverture et à la clôture de la Chasse et fixant application des Plans de Gestion Cynégétiques Approuvés sur les espèces gibier et des Plans de chasse, il est rappelé que dans le cadre de la pratique de la chasse au sein des territoires, les propriétaires qui ont conservé la jouissance de leurs droits de chasse et les personnes physiques ou morales ayant loué des droits de chasse à des propriétaires sont tenus d'adhérer obligatoirement à la Fédération Départementale des Chasseurs du Gard.

Sur le principe l'adhésion territoriale à la Fédération départementale des chasseurs s'étend sur la période correspondante à la campagne cynégétique allant du 01 juillet « n » au 30 juin « n+1 »

Si vous agissez en qualité propriétaire, vous devez obligatoirement vous assurer préalablement que vos droits de chasse ne sont pas loués à un tiers et devez fournir avec la demande d'adhésion la copie des pièces administratives justificatives suivantes :

- Lettre formalisant la demande d'adhésion où est précisée la future surface du territoire**
- Permis de Chasser**
- Carte Nationale d'identité**
- Relevés de propriétés (Commune/N° Section/N° Parcelle/Surface)**
- Justificatif de domicile (Quittance EDF...)**
- Relevé d'Identité Bancaire (N° IBAN et BIC)**

Si vous agissez en qualité locataire du droit de chasse, vous devez obligatoirement fournir la copie des pièces administratives justificatives suivantes :

- Lettre formalisant la demande d'adhésion où est précisée la future surface du territoire**
- Statuts de l'association**
- Règlement Intérieur et de Chasse**
- Récépissé de la dernière déclaration en Préfecture**
- Composition des membres du bureau**
- Baux de chasse**
- Relevés de propriétés (Commune(s) /N° Section/N° Parcelle/Surface)**
- Liste des propriétaires ayant fait apport verbal de leurs droits de chasse avec relevés propriétés correspondants**
- Relevé d'Identité Bancaire (N° IBAN et BIC)**

Après examen des pièces administratives et réalisation d'un contrôle de légalité des droits déclarés, le demandeur sera destinataire d'un bulletin d'adhésion qu'il lui appartiendra de signer et de retourner, sans délai, accompagné des règlements correspondants (cotisation+participation financière territoire+ option facultative du contrat de service) au Secrétariat de la FDC30.

Le territoire de chasse doit faire l'objet de la souscription d'une Assurance Responsabilité Civile et Défense Pénale et Recours garantissant les risques liés à la gestion cynégétique du fond et l'organisation de la chasse.